

Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux diminue et retrouve son niveau d'avant-crise

En 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminue de 5,4 %, et retrouve son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire. Cette diminution est due au recul du nombre de bénéficiaires de l'ASS (- 14,3 %) et du RSA (- 8,7 %), favorisé par la reprise économique. Seul le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en progression (+ 1,1 %).

En 2021, dans les Pays de la Loire, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH ou ASS) diminue de 5,4 % et représente 138 100 allocataires en fin d'année ► [figure 1](#). En 2020, les mesures gouvernementales prises lors de la crise sanitaire (arrêt de certains secteurs d'activité, prolongation des droits aux minima sociaux, etc.) avaient entraîné une progression de 5,8 % du nombre d'allocataires. Les Pays de la Loire retrouvent donc après deux années, le même niveau qu'en décembre 2019. Les évolutions de chacun de ces minima sociaux sont néanmoins contrastées.

Le RSA : un nombre d'allocataires en baisse, mais qui ne retrouve pas son niveau d'avant-crise

Dans les Pays de la Loire, la moitié des ménages bénéficiaires d'un minimum social perçoit le RSA, niveau minimum de revenu attribué aux personnes sans ressources, en fonction de la composition de leur foyer. Fin 2021, près de 70 000 ménages allocataires perçoivent cette prestation, soit 4,1 % de l'ensemble des ménages ligériens. Si le nombre de ménages bénéficiaires du RSA diminue en 2021 (- 8,7 %), il reste toutefois supérieur au niveau atteint en décembre 2019 (+ 0,8 %) ► [figure 2](#).

Au cours de l'année 2021, le nombre d'allocataires du RSA diminue pendant les deux premiers trimestres (- 3,6 % et - 4,0 %), signe de la reprise économique. Au 3^e trimestre, les effectifs se stabilisent, mais la situation mensuelle est plus hétérogène. En effet, le nombre de ménages allocataires progresse de 1,3 % au mois de juillet, en raison de la bascule dans le RSA des bénéficiaires de l'allocation chômage qui ne bénéficient

plus de la prolongation de leurs droits (fin de l'état d'urgence sanitaire). La diminution du nombre d'allocataires en août et septembre compense cette augmentation. Le nombre d'allocataires du RSA repart à la baisse au 4^e trimestre à un rythme inférieur aux 1^{er} et 2^e trimestres.

Le nombre d'allocataires du RSA diminue plus fortement en Vendée (- 15,0 %) et en Mayenne (- 10,8 %). Contrairement aux autres départements où le nombre de ménages allocataires progresse au 3^e trimestre 2021, la diminution du nombre de ménages allocataires se poursuit en Vendée (- 4,4 %), notamment en raison du début de l'activité touristique.

Moins soumise à la conjoncture économique, l'AAH progresse

Dans les Pays de la Loire, au 31 décembre 2021, 57 200 personnes bénéficient de l'AAH, minimum social soumis à des conditions médicales, soit un chiffre en progression de 1,1 % par rapport à 2020 ► [figure 3](#). Cette évolution est inférieure à celle des années précédentes, mais également à celle de France métropolitaine (+ 1,8 %). Les Pays de la Loire sont la 2^e région comptant le moins de bénéficiaires de l'AAH (2,7 % de la population de 20 à 64 ans) après l'Île-de-France.

La croissance des effectifs de l'AAH dépend moins de la conjoncture économique que celle des effectifs du RSA et de l'ASS. Ainsi, le nombre d'allocataires diminue seulement au 1^{er} trimestre (- 0,6 %). Cette évolution est due à la prise en compte au mois de janvier des ressources de l'année de référence. Celles-ci ont pu dépasser le montant plafond permettant de bénéficier de ce minimum social et générer des sorties du dispositif. Le nombre

d'allocataires progresse ensuite au 2^e trimestre de 1,2 % et ralentit aux 3^e et 4^e trimestres (+ 0,3 % chacun).

Forte diminution du nombre d'allocataires de l'ASS en 2021

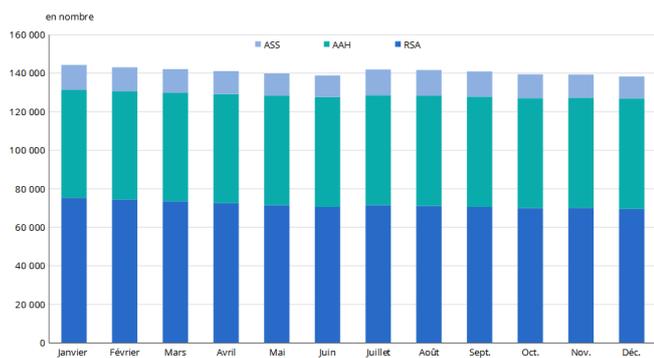
Fin 2021, 11 500 personnes bénéficient de l'ASS, minimum social destiné aux chômeurs en fin de droits sous conditions de ressources du foyer, soit 0,7 % de la population active ligérienne. Second taux le moins élevé de France métropolitaine, il s'explique en partie par un taux de chômage très bas dans la région (6,0 % en Pays de la Loire au 4^e trimestre 2021, soit le taux le plus bas derrière la Bretagne).

En 2021, le nombre de bénéficiaires de l'ASS diminue de 14,3 %, à un rythme plus important qu'en France métropolitaine (- 10,0 %) ► [figure 4](#). Si le nombre d'allocataires diminue régulièrement au cours des deux premiers trimestres (- 8,3 % et - 8,9 %), le 3^e trimestre se singularise par un fort rebond du nombre de bénéficiaires (+ 16,8 %). Il retrouve ainsi son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire. La fin des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage au 30 juin entraîne une bascule vers l'ASS d'un certain nombre de chômeurs. Au 4^e trimestre, le nombre de bénéficiaires de l'ASS repart à la baisse, de façon plus importante qu'en début d'année, porté par la baisse du taux de chômage qui passe de 6,7 % au 3^e trimestre à 6,0 % au 4^e trimestre. ●

Auteurs :

Élisabeth Gallard, Raphaëlle Marie
(Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

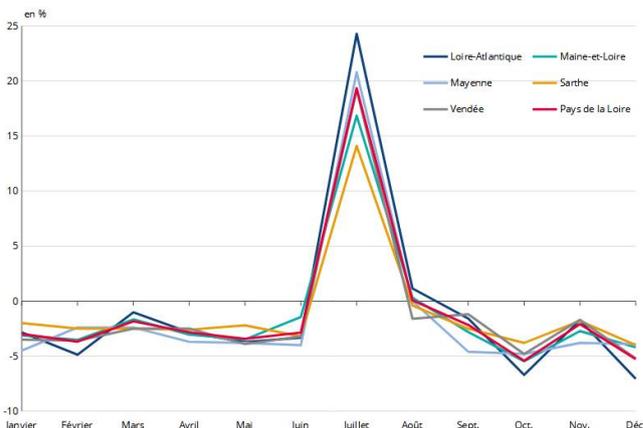
► 1. Répartition des bénéficiaires de minima sociaux par type d'allocation dans les Pays de la Loire en 2021



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle Emploi, FNA ; estimations Drees pour les données provisoires.

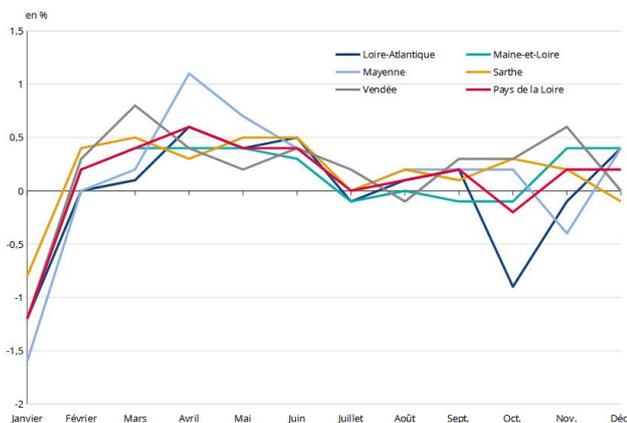
► 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA par rapport au même mois de l'année 2020 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; estimations Drees pour les données provisoires.

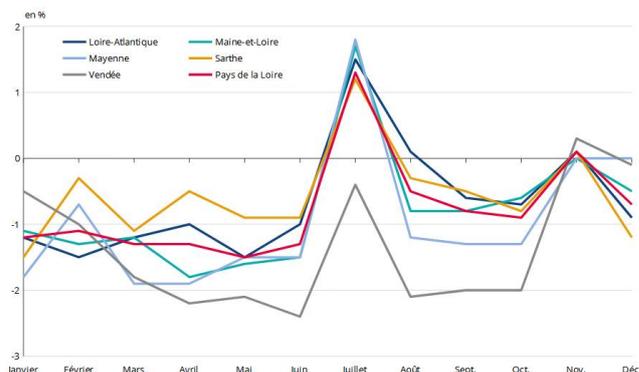
► 3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH par rapport au même mois de l'année 2020 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; estimations Drees pour les données provisoires.

► 4. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASS par rapport au même mois de l'année 2020 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Source : Pôle Emploi, FNA.

► Méthodologie

Les minima sociaux retenus dans l'étude sont : le **revenu de solidarité active (RSA)**, l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dont les effectifs sont plus liés aux cycles économiques. Ils représentent 81 % du nombre d'allocataires de minima sociaux dans les Pays de la Loire. Les changements de réglementation concernent plus directement les minima les moins sensibles aux évolutions conjoncturelles (minimum vieillesse, allocation veuvage, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation temporaire d'attente, allocation équivalent retraite de remplacement).

Le **revenu de solidarité active** est une allocation qui garantit un revenu minimum. Il peut être alloué en totalité ou en complément d'autres revenus. En 2021, son montant maximum est de 565,34 euros pour une personne seule et sans enfant et de 848,02 euros pour un couple.

L'**allocation aux adultes handicapés** garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

L'**allocation de solidarité spécifique** garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.